

JUSTIFICATIFS DE LA MAITRISE FONCIERE (PJ N°3)

Pièce n°3 de la Demande d'Autorisation Environnementale

Parc éolien de la Plaine d'Insay

Département : Vienne (86)

Communes : Mouterre-Silly, les Trois-Moutiers

FEVRIER 2022

(CONSOLIDE EN OCTOBRE 2022)

Maître d'ouvrage



Pour le compte de la SAS LOUDUNAIS ENERGIES 1

Réalisation et assemblage de l'étude

ENCIS Environnement

Expertises spécifiques

Etude acoustique : GANTHA

Etude paysagère et patrimoniale : Résonance

Etude des milieux naturels : NCA Environnement



Pièce n°3 :
Justificatifs de la maîtrise
foncière

Historique des révisions				
Version	Établi par :	Corrigé par :	Validé par :	Commentaires et date
0	Justin VARRIERAS	Laure CHASSAGNE	Laure CHASSAGNE	Première émission 14/02/2022 Seconde émission 06/10/2022
	JV	LC	LC	



**CONVENTION TRIPARTITE D'ENGAGEMENT DE MISE A DISPOSITION
ET DE PROMESSE UNILATERALE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE
EN VUE DE LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN**

Entre,

1°- Monsieur PIRODEAU FREDERIC - né le 16/12/1966 à 086 LOUDUN

Demeurant au RUE DE LA PIERRE LEVEE - 86200 CHALAIS

Agissant en qualité de Propriétaire indivis

Madame PIRODEAU - BOUCQ MARIE-NOELLE - née le 05/01/1967 à 037 TOURS

Demeurant au RUE DE LA PIERRE LEVEE - 86200 CHALAIS

Agissant en qualité de Propriétaire indivis

Ci-après dénommé(s) « **LE PROPRIÉTAIRE** »

Et, de seconde part,

2°- Monsieur PIRODEAU FREDERIC - né le 16/12/1966 à 086 LOUDUN

Demeurant au RUE DE LA PIERRE LEVEE - 86200 CHALAIS

Agissant en qualité de Exploitant en nom propre

Ci-après dénommé(s) « **L'EXPLOITANT** »

Et, de troisième part,

3°- La société Eolise SAS au capital de 300 000 euros dont le siège social est situé au Business Center - 3 avenue Gustave Eiffel – Téléport 1, 86 360 Chasseneuil du Poitou immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Poitiers sous le numéro 819 810 862 000 22 et représentée par Monsieur **WAMBRE Baptiste**, dument habilité par son président, Monsieur **PEZZETTA Julien**.

Ci-après dénommée « **LE BÉNÉFICIAIRE** »

Le PROPRIÉTAIRE, L'EXPLOITANT et le BÉNÉFICIAIRE étant ci-après désignés ensemble « **LES PARTIES** ».

Convention Tripartite – Eolise S.A.S – 2018 B

Page 1 sur 28

Paraphes	FP	MP	BW			
----------	----	----	----	--	--	--



LE PROPRIÉTAIRE

Monsieur PIRODEAU FREDERIC

Date: 30 Avril 2018

Lu et approuvé: Lu et Approuvé

Signature:

Madame PIRODEAU - BOUCQ MARIE-NOELLE

Date: 30/04/2018

Lu et approuvé: Lu et approuvé

Signature:

L'EXPLOITANT

Monsieur PIRODEAU FREDERIC

Date: 30 avril 2018

Lu et approuvé: Lu et Approuvé

Signature:

LE BÉNÉFICIAIRE

Monsieur WAMBRE Baptiste

Date: 9/05/2018

Lu et approuvé: Lu et approuvé

Signature:

Convention Tripartite – Eolise S.A.S – 2018 B

Page 19 sur 28

Paraphes	FP	MP	BW			
----------	----	----	----	--	--	--



IV. ANNEXES

Annexe 1 : Parcelles cadastrales constituant le « TERRAIN »

Commune	Lieu-dit	Parcelle	Surface (ha)
Les Trois-Moutiers	les cinq noyers	XL12	1,71
Mouterre-Silly	les quatre noyers	YZ20	2,77

Annexe 2 : Contraintes d'implantation

Contraintes d'implantation formulées par le PROPRIETAIRE :

RA>

Contraintes d'implantation formulées par l'EXPLOITANT AGRICOLE :

RA>

Convention Tripartite – Eolise S.A.S – 2018 B

Page 20 sur 28

Paraphes	FP	DUP	BW			
----------	----	-----	----	--	--	--

ATTESTATION DE DROIT

Le Propriétaire :Monsieur **MIGNONNEAU YVON** - né le 14/04/1949 à 086 LES TROIS MOUTIERS

Demeurant au 1 RUE JEANNE DE LAVAL - 49350 SAINT-CLEMENT-DES-LEVEES

Agissant en qualité de Propriétaire

L'exploitant agricole :2°- Monsieur **MIGNONNEAU LUDOVIC** - né le 18/05/1988 à 049 SAUMUR

Demeurant au 43 RUE DU PUIITS ABRI - 49 260 MONTREUIL-BELLAY

Agissant en qualité de Exploitant en nom propre

Commune	Lieu-dit	Parcelle
Les Trois-Moutiers	le noyer monsu	XN10
Les Trois-Moutiers	le noyer monsu	ZM2

Déclare(nt) :

- Avoir pris connaissance du projet de parc éolien menée par la société LOUDUNAI ENERGIES 1 (n° SIRET 884 157 389) dont le siège social est basé au Business Center – 3 av. Gustave Eiffel – Téléport 1 – 86360 Chasseneuil-du-Poitou, sur les parcelles susvisées sur le territoire de la commune des Trois-Moutiers, comprenant les éoliennes ainsi que les aménagements nécessaires à la construction, l'exploitation et au démantèlement du parc éolien envisagé ;
- Avoir consenti à la société LOUDUNAI ENERGIES 1, l'ensemble des droits nécessaires à la réalisation de son projet éolien par la signature d'une convention de mise à disposition et de promesse unilatérale de bail emphytéotique en vue de la construction et l'exploitation d'un parc éolien ;

1

- Autoriser la société LOUDUNAI ENERGIES 1 ou tout tiers ou société qui lui serait substituée :

- A effectuer les démarches administratives et études nécessaires à l'obtention des autorisations visant la réalisation du parc éolien et des installations liées à son fonctionnement ;
- A disposer des droits réels requis pour l'implantation de (des) éolienne(s) et du (des) postes de livraison, du passage des câbles électriques souterrains, du survol de pâles d'éoliennes et des aménagements temporaires et permanents liés à l'accès, sur l'ensemble des propriétés susvisées ;

- Par conséquent, et si besoin, renoncer à tous droits, actions et recours contre le développement, le montage, l'exploitation et le démantèlement du parc éolien ;

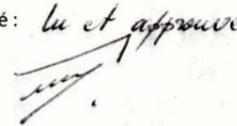
- Être informé que cette attestation sera jointe à la demande d'autorisation environnementale conformément à l'article R181-13 du code de l'environnement.

Fait-le : 26/02/2021

LE PROPRIETAIRE

Monsieur MIGNONNEAU YVON

Date :

Lu et approuvé : *lu et approuvé*Signature : **L'EXPLOITANT**

Monsieur MIGNONNEAU LUDOVIC

Date : 26/02/2021

Lu et approuvé : *lu et approuvé*Signature : 

2

ATTESTATION DE DROIT

Le Propriétaire :

Monsieur **BOURRY SEBASTIEN** - né le 28/09/1974 à 086 LOUDUN
Demeurant au 2 RTE DE BATTREAU - 86120 LES TROIS MOUTIERS

L'exploitant agricole :

Monsieur **BOURRY SEBASTIEN** - né le 28/09/1974 à 086 LOUDUN
Demeurant au 2 RTE DE BATTREAU - 86120 LES TROIS MOUTIERS
Agissant en qualité d'Exploitant et co-gérant du GAEC DE LA GIDELLE

Madame **BOURRY – RENARD CHANTAL** – née le 15/08/1949 à 086 MOUTERRE-SILLY
Demeurant au 2 RUE DE LA GIDELLE – 86120 LES TROIS-MOUTIERS
Agissant en qualité d'Exploitant et co-gérant du GAEC DE LA GIDELLE

Commune	Lieu-dit	Parcelle	Surface (ha)
Les Trois-Moutiers	les tourettes	XL10	3,75
Les Trois-Moutiers	les tourettes	ZM26	5,09
Les Trois-Moutiers	clos saint hilaire	XM16	4,68
Mouterre-Silly	les tourettes	YZ18	0,06

Déclare(nt) :

- Avoir pris connaissance du projet de parc éolien menée par la société LOUDUNAIS ENERGIES 1 (n° SIRET 884 157 389) dont le siège social est basé au Business Center – 3 av. Gustave Eiffel – Téléport 1 – 86360 Chasseneuil-du-Poitou, sur les parcelles susvisées sur le territoire de la commune des Trois-Moutiers, comprenant les éoliennes ainsi que les aménagements nécessaires à la construction, l'exploitation et au démantèlement du parc éolien envisagé ;
- Avoir consenti à la société LOUDUNAIS ENERGIES 1, l'ensemble des droits nécessaires à la réalisation de son projet éolien par la signature d'une convention de mise à disposition et de promesse unilatérale de bail emphytéotique en vue de la construction et l'exploitation d'un parc éolien ;

- Autoriser la société LOUDUNAIS ENERGIES 1 ou tout tiers ou société qui lui serait substituée :
 - A effectuer les démarches administratives et études nécessaires à l'obtention des autorisations visant la réalisation du parc éolien et des installations liées à son fonctionnement ;
 - A disposer des droits réels requis pour l'implantation de (des) éolienne(s) et du (des) postes de livraison, du passage des câbles électriques souterrains, du survol de pales d'éoliennes et des aménagements temporaires et permanents liés à l'accès, sur l'ensemble des propriétés susvisées ;
- Par conséquent, et si besoin, renoncer à tous droits, actions et recours contre le développement, le montage, l'exploitation et le démantèlement du parc éolien ;
- Être informé que cette attestation sera jointe à la demande d'autorisation environnementale conformément à l'article R181-13 du code de l'environnement.

LE PROPRIETAIRE

Monsieur BOURRY SEBASTIEN

Date : le 13/09/2022

Lu et approuvé :

Signature :


L'EXPLOITANT

Monsieur BOURRY SEBASTIEN

Date : le 13/09/2022

Lu et approuvé :

Signature :



Madame BOURRY - RENARD CHANTAL

Date : 13-09-2022

Lu et approuvé :

Signature :




ATTESTATION DE DROIT

Le Propriétaire :Monsieur **CHARTON JACKY** - né le 05/03/1950 à 086 TERNAY

Demeurant au 1 RUE DE SERRE - 86120 TERNAY

Agissant en qualité de Propriétaire

L'exploitant agricole :2°- Monsieur **CHARTON JEROME** - né le 23/04/1980 à 086 LOUDUN

Demeurant au 7 RUE DE SERRE - 86120 TERNAY

Agissant en qualité de Exploitant en nom propre

Commune	Lieu-dit	Parcelle	Surface (ha)
Les Trois-Moutiers	les ecoignes	XL13	0,98
Les Trois-Moutiers	les tourettes	XL8	3,03
Mouterre-Silly	les econniers	YZ8	4,69

Déclare(nt) :

- Avoir pris connaissance du projet de parc éolien menée par la société LOUDUNAIS ENERGIES 1 (n° SIRET 884 157 389) dont le siège social est basé au Business Center – 3 av. Gustave Eiffel – Téléport 1 – 86360 Chasseneuil-du-Poitou, sur les parcelles susvisées sur le territoire de la commune des Trois-Moutiers, comprenant les éoliennes ainsi que les aménagements nécessaires à la construction, l'exploitation et au démantèlement du parc éolien envisagé ;
- Avoir consenti à la société LOUDUNAIS ENERGIES 1, l'ensemble des droits nécessaires à la réalisation de son projet éolien par la signature d'une convention de mise à disposition et de promesse unilatérale de bail emphytéotique en vue de la construction et l'exploitation d'un parc éolien ;

1

- Autoriser la société LOUDUNAIS ENERGIES 1 ou tout tiers ou société qui lui serait substituée :
 - A effectuer les démarches administratives et études nécessaires à l'obtention des autorisations visant la réalisation du parc éolien et des installations liées à son fonctionnement ;
 - A disposer des droits réels requis pour l'implantation de (des) éolienne(s) et du (des) postes de livraison, du passage des câbles électriques souterrains, du survol de pales d'éoliennes et des aménagements temporaires et permanents liés à l'accès, sur l'ensemble des propriétés susvisées ;
- Par conséquent, et si besoin, renoncer à tous droits, actions et recours contre le développement, le montage, l'exploitation et le démantèlement du parc éolien ;
- Être informé que cette attestation sera jointe à la demande d'autorisation environnementale conformément à l'article R181-13 du code de l'environnement.

Fait-le :

LE PROPRIETAIRE

Monsieur CHARTON JACKY

Date : 20-04-21

Lu et approuvé :

Signature :

Lu et approuvé
*Charton***L'EXPLOITANT**

Monsieur CHARTON JEROME

Date : 20 04 21

Lu et approuvé :

Signature :

Lu et approuvé
*Charton**Charton*

2

ATTESTATION DE DROIT

Le Propriétaire :

Monsieur **GAMBIER JACKIE** – né le 31/12/1950 à 086 SAINT-CASSIEN
Demeurant au BEAUSSAY – 5 RUE AUDUN LE TICHE – 86200 MOUTERRE-SILLY
Agissant en qualité de Nu-Propriétaire

Madame **GAMBIER ROLANDE** – née le 30/06/1929 à 079 AMAILLOUX
Demeurant au 2 RUE LES VAUX STE MARIE – 86200 MOUTERRE-SILLY
Agissant en qualité de Usufruitière

L'exploitant agricole :

Monsieur **GAMBIER GREGORY** - né le 04/03/1973 à 086 LOUDUN
Demeurant au 25 RUE PORTE AUX DAMES - 86330 MONCONTOUR
Agissant en qualité de Exploitant en nom propre

Commune	Lieu-dit	Parcelle
Les Trois-Moutiers	la caillette	ZM73
Les Trois-Moutiers	la caillette	ZM72
Les Trois-Moutiers	la caillette	ZM71

Déclare(nt) :

- Avoir pris connaissance du projet de parc éolien menée par la société LOUDUNAIS ENERGIES 1 (n° SIRET 884 157 389) dont le siège social est basé au Business Center – 3 av. Gustave Eiffel – Téléport 1 – 86360 Chasseneuil-du-Poitou, sur les parcelles susvisées sur le territoire des communes des Trois-Moutiers et Mouterre-Silly, comprenant les éoliennes ainsi que les aménagements nécessaires à la construction, l'exploitation et au démantèlement du parc éolien envisagé ;
- Avoir consenti à la société LOUDUNAIS ENERGIES 1, l'ensemble des droits nécessaires à la réalisation de son projet éolien par la signature d'une convention de mise à disposition et de promesse unilatérale de bail emphytéotique en vue de la construction et l'exploitation d'un parc éolien ;

1

- Autoriser la société LOUDUNAIS ENERGIES 1 ou tout tiers ou société qui lui serait substituée :
 - A effectuer les démarches administratives et études nécessaires à l'obtention des autorisations visant la réalisation du parc éolien et des installations liées à son fonctionnement ;
 - A disposer des droits réels requis pour l'implantation de (des) éolienne(s) et du (des) postes de livraison, du passage des câbles électriques souterrains, du survol de pales d'éoliennes et des aménagements temporaires et permanents liés à l'accès, sur l'ensemble des propriétés susvisées ;
- Par conséquent, et si besoin, renoncer à tous droits, actions et recours contre le développement, le montage, l'exploitation et le démantèlement du parc éolien ;
- Être informé que cette attestation sera jointe à la demande d'autorisation environnementale conformément à l'article R181-13 du code de l'environnement.

Fait-le : 30-08-2021

LE PROPRIETAIRE

Monsieur GAMBIER JACKIE

Date : 30/08/2021

Lu et approuvé :

Signature :

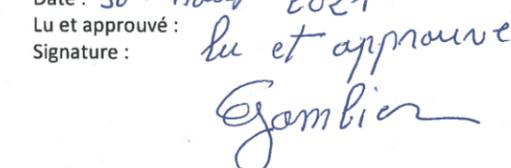
lu et approuvé


Madame GAMBIER - BONNIN ROLANDE

Date : 30 - Aout 2021

Lu et approuvé :

Signature :

lu et approuvé


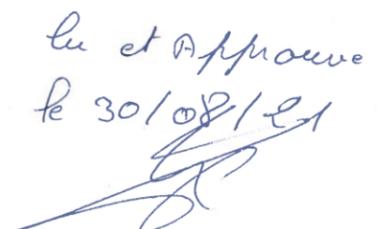
L'EXPLOITANT

Monsieur GAMBIER GREGORY

Date :

Lu et approuvé :

Signature :

lu et approuvé
 le 30/08/21


2

ATTESTATION DE DROIT

Le Propriétaire :

.....né(e) le.....à.....
 domicilié à Commune de
 Ou la société GFA du Nour Viver représentée par VIVIER Marc
 Dont le siège social est situé 16 rue du Nour - 49260 ANTONNE
 Immatriculé au RCS de sous le numéro 433 283 787
ET.....né(e) le.....à.....
 domicilié à Commune de
 Ou la société représentée par
 Dont le siège social est situé
 Immatriculé au RCS de sous le numéro.....

L'exploitant agricole :

Sylvain VIVIER né(e) le 27/02/87 à SAUVIGNY (45)
 domicilié à 2 rue des Chanvres Commune de ANTONNE 49260
 Ou la société EAD du Nour représentée par Sylvain VIVIER
 Dont le siège social est situé 12 rue du Nour - 49260 ANTONNE
 Immatriculé au RCS de ANGERS sous le numéro 500 920 210

Commune	Lieu-dit	Parcelle
Les Trois-Moutiers	la caillette	ZM74
Mouterre-Silly	les quatre noyers	YZ22

Déclare(nt) :

- Avoir pris connaissance du projet de parc éolien menée par la société LOUDUNAIS ENERGIES 1 (n° SIRET 884 157 389) dont le siège social est basé au Business Center – 3 av. Gustave Eiffel – Téléport 1 – 86360 Chasseneuil-du-Poitou, sur les parcelles susvisées sur le territoire de la commune des Trois-Moutiers, comprenant les éoliennes ainsi que les aménagements nécessaires à la construction, l'exploitation et au démantèlement du parc éolien envisagé ;
- Avoir consenti à la société LOUDUNAIS ENERGIES 1, l'ensemble des droits nécessaires à la réalisation de son projet éolien par la signature d'une convention de mise à disposition et de promesse unilatérale de bail emphytéotique en vue de la construction et l'exploitation d'un parc éolien ;

1

- Autoriser la société LOUDUNAIS ENERGIES 1 ou tout tiers ou société qui lui serait substituée :
 - A effectuer les démarches administratives et études nécessaires à l'obtention des autorisations visant la réalisation du parc éolien et des installations liées à son fonctionnement ;
 - A disposer des droits réels requis pour l'implantation de (des) éolienne(s) et du (des) postes de livraison, du passage des câbles électriques souterrains, du survol de pâles d'éoliennes et des aménagements temporaires et permanents liés à l'accès, sur l'ensemble des propriétés susvisées ;
- Par conséquent, et si besoin, renoncer à tous droits, actions et recours contre le développement, le montage, l'exploitation et le démantèlement du parc éolien ;
- Être informé que cette attestation sera jointe à la demande d'autorisation environnementale conformément à l'article R181-13 du code de l'environnement.

Fait-le : 25/03/2021

LE PROPRIETAIRE

Nom VIVIER Marc
 Date : 25/03/2021
 Lu et approuvé : Lu et approuvé
 Signature : M. Viver

Nom
 Date :
 Lu et approuvé :
 Signature

L'EXPLOITANT

Nom VIVIER Sylvain
 Date : 25/03/21
 Lu et approuvé :
 Signature :

"Lu et approuvé"

Sylvain

2

ATTESTATION DE DROIT

Le Propriétaire :

Monsieur **JUGE ALAIN** - né le 14/06/1952 à 086 MOUTERRE-SILLY
 Demeurant au LE GRAND INSAY - 1 RUE DES CHAMPS - 86200 MOUTERRE-SILLY
 Agissant en qualité de Propriétaire Indivis ; Nu-Propriétaire

Madame **JUGE - THAUDIERE MARYLINE** - née le 23/09/1955 à 086 LOUDUN
 Demeurant au LE GRAND INSAY - 1 RUE DES CHAMPS - 86200 MOUTERRE-SILLY
 Agissant en qualité de Propriétaire indivis

Madame **JUGE - LE CLORENNEC JOSETTE** - née le 19/12/1933 à 079 SAINT-MARTIN-DE-SANZAY
 Demeurant au 1 RUE DES CHAMPS - 86200 MOUTERRE-SILLY
 Agissant en qualité de Usufruitière

L'exploitant agricole :

Monsieur **GIRAULT JULIEN** - né le 12/05/1987 à 086 LOUDUN
 Demeurant au 1 RUE DES CHAMPS - GRAND INSAY - 86200 MOUTERRE-SILLY
 Agissant en qualité de Exploitant titulaire d'un bail

Commune	Lieu-dit	Parcelle
Les Trois-Moutiers	clos saint hilaire	XM3
Les Trois-Moutiers	clos saint hilaire	XM4
Les Trois-Moutiers	clos saint hilaire	XM5
Les Trois-Moutiers	clos saint hilaire	XM6
Les Trois-Moutiers	clos saint hilaire	XM8

Déclare(nt) :

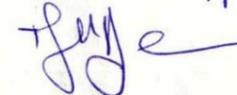
- Avoir pris connaissance du projet de parc éolien menée par la société LOUDUNAIS ENERGIES 1 (n° SIRET 884 157 389) dont le siège social est basé au Business Center – 3 av. Gustave Eiffel – Téléport 1 – 86360 Chasseneuil-du-Poitou, sur les parcelles susvisées sur le territoire de la commune des Trois-Moutiers, comprenant les éoliennes ainsi que les aménagements nécessaires à la construction, l'exploitation et au démantèlement du parc éolien envisagé ;
- Avoir consenti à la société LOUDUNAIS ENERGIES 1, l'ensemble des droits nécessaires à la réalisation de son projet éolien par la signature d'une convention de mise à disposition et de promesse unilatérale de bail emphytéotique en vue de la construction et l'exploitation d'un parc éolien ;

- Autoriser la société LOUDUNAIS ENERGIES 1 ou tout tiers ou société qui lui serait substituée :
 - A effectuer les démarches administratives et études nécessaires à l'obtention des autorisations visant la réalisation du parc éolien et des installations liées à son fonctionnement ;
 - A disposer des droits réels requis pour l'implantation de (des) éolienne(s) et du (des) postes de livraison, du passage des câbles électriques souterrains, du survol de pâles d'éoliennes et des aménagements temporaires et permanents liés à l'accès, sur l'ensemble des propriétés susvisées ;
- Par conséquent, et si besoin, renoncer à tous droits, actions et recours contre le développement, le montage, l'exploitation et le démantèlement du parc éolien ;
- Être informé que cette attestation sera jointe à la demande d'autorisation environnementale conformément à l'article R181-13 du code de l'environnement.

Fait-le :

LE PROPRIETAIRE

Monsieur JUGE ALAIN
 Date : 23.03.2021
 Lu et approuvé : *Lu et approuvé*
 Signature : 

Madame JUGE - THAUDIERE MARYLINE
 Date : 25.03.2021
 Lu et approuvé : *Lu et approuvé*
 Signature : 

Madame JUGE - LE CLORENNEC JOSETTE
 Date : 25.03.2021
 Lu et approuvé : *Lu et approuvé*
 Signature : 

L'EXPLOITANT

Monsieur GIRAULT JULIEN
 Date : 25/03/2021
 Lu et approuvé : *Lu et approuvé*
 Signature : 

ATTESTATION DE DROIT

Le Propriétaire :

Monsieur **MIGNONNEAU OLIVIER** - né le 07/02/1952 à 086 LES TROIS MOUTIERS
Demeurant au 2 RUE DES VAUX STE MARIE - 86120 LES TROIS MOUTIERS
Agissant en qualité de Propriétaire indivis

Madame **MIGNONNEAU - VERRONNEAU ANITA** - née le 21/05/1956 à 037 COUZIERS
Demeurant au 2 RUE DES VAUX STE MARIE - 86120 LES TROIS MOUTIERS
Agissant en qualité de Propriétaire indivis

L'exploitant agricole :

Monsieur **MIGNONNEAU LUDOVIC** - né le 18/05/1988 à 049 SAUMUR
Demeurant au 43 RUE DU Puits ABRI - 49 260 MONTREUIL-BELLAY
Agissant en qualité de Exploitant en nom propre

Commune	Lieu-dit	Parcelle
Les Trois-Moutiers	le noyer monsu	XN9
Les Trois-Moutiers	la coulee des vaux	ZM75
Les Trois-Moutiers	la caillette	ZM70
Les Trois-Moutiers	les devals	ZM82
Les Trois-Moutiers	le noyer monsu	ZM3
Les Trois-Moutiers	les devals	ZM84
Les Trois-Moutiers	les devals	ZM85
Les Trois-Moutiers	le noyer monsu	XN11

Déclare(nt) :

- Avoir pris connaissance du projet de parc éolien menée par la société LOUDUNAIS ENERGIES 1 (n° SIRET 884 157 389) dont le siège social est basé au Business Center – 3 av. Gustave Eiffel – Téléport 1 – 86360 Chasseneuil-du-Poitou, sur les parcelles susvisées sur le territoire de la commune des Trois-Moutiers, comprenant les éoliennes ainsi que les aménagements nécessaires à la construction, l'exploitation et au démantèlement du parc éolien envisagé ;
- Avoir consenti à la société LOUDUNAIS ENERGIES 1, l'ensemble des droits nécessaires à la réalisation de son projet éolien par la signature d'une convention de mise à disposition et de promesse unilatérale de bail emphytéotique en vue de la construction et l'exploitation d'un parc éolien ;

1

- Autoriser la société LOUDUNAIS ENERGIES 1 ou tout tiers ou société qui lui serait substituée :
 - A effectuer les démarches administratives et études nécessaires à l'obtention des autorisations visant la réalisation du parc éolien et des installations liées à son fonctionnement ;
 - A disposer des droits réels requis pour l'implantation de (des) éolienne(s) et du (des) postes de livraison, du passage des câbles électriques souterrains, du survol de pâles d'éoliennes et des aménagements temporaires et permanents liés à l'accès, sur l'ensemble des propriétés susvisées ;
- Par conséquent, et si besoin, renoncer à tous droits, actions et recours contre le développement, le montage, l'exploitation et le démantèlement du parc éolien ;
- Être informé que cette attestation sera jointe à la demande d'autorisation environnementale conformément à l'article R181-13 du code de l'environnement.

Fait-le : 13-09-2022

LE PROPRIETAIRE

Monsieur MIGNONNEAU OLIVIER
Date : 13-09-2022
Lu et approuvé : *Lu et approuvé*
Signature : *Mignonneau*

Madame MIGNONNEAU - VERRONNEAU ANITA
Date : 13-09-22
Lu et approuvé : *Lu et approuvé*
Signature : *Mignonneau*

L'EXPLOITANT

Monsieur MIGNONNEAU LUDOVIC
Date : 13/09/2022
Lu et approuvé : *Lu et approuvé*
Signature : *Mignonneau*

2



**CONVENTION TRIPARTITE D'ENGAGEMENT DE MISE A DISPOSITION
ET DE PROMESSE UNILATERALE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE
EN VUE DE LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN**

Entre,
1°- Monsieur **VILLAIN CLAUDE** - né le 23/04/1938 à 086 VENIERS
Demeurant au 5 RUE DE LA MAISON BLANCHE - 86200 LOUDUN
Agissant en qualité de Propriétaire, Propriétaire indivis, Usufruitier Indivis

Madame **VILLAIN - THIOUET MONIQUE** - née le 10/03/1940 à 086 LOUDUN
Demeurant au 5 RUE DE LA MAISON BLANCHE - 86200 LOUDUN
Agissant en qualité de Propriétaire Indivis, Usufruitière indivis

Madame **VILLAIN SYLVIE** - née le 31/05/1965 à 086 POITIERS
Demeurant au LE GRAND PORT - 86320 PERSAC
Agissant en qualité de Nue-Propriétaire

Ci-après dénommé(s) « **LE PROPRIÉTAIRE** »

Et, de seconde part,
2°- Monsieur **THIBAUT THONY** - né le 22/06/1979 à 086 LOUDUN
Demeurant au LASSAY - 86200 LOUDUN
Agissant en qualité de Titulaire d'un bail rural du 19/02/2001 et co-gérant de la SCEA Lassay

Et
Monsieur **DAVIGNON JEROME** - né le 18/10/1976 à 086 LOUDUN
Demeurant au LE BOURG - 86330 ANGLIERS
Agissant en qualité de Titulaire d'un bail rural du 19/02/2001 et co-gérant de la SCEA Lassay

Le titulaire du bail informe la Société qui bénéficie d'une mise à disposition des parcelles :
SCEA LASSAY - N° de registre de société - SIREN : 781532304
Sise au : LASSAY - 86200 LOUDUN

Ci-après dénommé(s) « **L'EXPLOITANT** »

Convention Tripartite – Eolise S.A.S – 2018 B

Page 1 sur 30

Paraphes	C.V.	S.V.	elV	DJ	T.T	BW
----------	------	------	-----	----	-----	----



LE PROPRIETAIRE

Monsieur **VILLAIN CLAUDE**
Date : 18.05.2018
Lu et approuvé : lu et approuvé
Signature :

Madame **VILLAIN - THIOUET MONIQUE**
Date : 21.05.2018
Lu et approuvé : lu et approuvé
Signature :

L'EXPLOITANT

Monsieur **THIBAUT THONY**
Date : 28.11.2018
Lu et approuvé : lu et approuvé
Signature :

LE BÉNÉFICIAIRE

Monsieur **WAMBRE Baptiste**
Date : 11/12/2018
Lu et approuvé : lu et approuvé
Signature :

Madame **VILLAIN SYLVIE**
Date : 20-05-2018
Lu et approuvé : lu et approuvé
Signature :

Monsieur **DAVIGNON JEROME**
Date : 28/11/18
Lu et approuvé : lu et approuvé
Signature :

Convention Tripartite – Eolise S.A.S – 2018 B

Page 20 sur 30

Paraphes	C.V.	S.V.	elV	DJ	T.T	BW
----------	------	------	-----	----	-----	----



IV. ANNEXES

Annexe 1 : Parcelles cadastrales constituant le « TERRAIN »

Commune	Lieu-dit	Parcelle	Surface (ha)	Qualité	Nom Prénom	Qualité	Nom Prénom	Qualité	Nom Prénom
Mouterre-Silly	les econniers	YZ10	7,03	Propriétaire	Villain Claude				
Mouterre-Silly	les econniers	YZ11	2,03	Propriétaire indivis	Villain Claude	Propriétaire indivis	Villain - Thiollet Monique		
Mouterre-Silly	les econniers	YZ9	1,92	Usufruitier indivis	Villain Claude	Usufruitière indivis	Villain - Thiollet Monique	Nue-Propriétaire	Villain Sylvie

Annexe 2 : Contraintes d'implantation

Contraintes d'implantation formulées par le PROPRIETAIRE :

Présence d'un système d'irrigation parallèle au chemin.

Contraintes d'implantation formulées par l'EXPLOITANT AGRICOLE :

Convention Tripartite – Eolise S.A.S – 2018 B

Page 21 sur 30

Paraphes	<i>C.V</i>	<i>S.V</i>	<i>u/V</i>	<i>DJ</i>	<i>T.T</i>	<i>BW</i>
----------	------------	------------	------------	-----------	------------	-----------



**CONVENTION BIPARTITE PROMESSE DE CONSTITUTION
DE SERVITUDE DE PASSAGE PAR CREATION D'UN ACCES EN VUE DE LA
CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN**

Entre,

1°- Monsieur VILLAIN PHILIPPE - né le 22/02/1959 à 086 LOUDUN
Demeurant au 1 RUE DE LA MAISON BLANCHE - 86200 LOUDUN
Agissant en qualité de Propriétaire et Exploitant en nom propre

Ci-après dénommé(s) « **LE PROPRIÉTAIRE** »

Et, de seconde part,

2°- La société LOUDUNAIS ENERGIES 1 au capital de 50 000 euros dont le siège social est situé au Business Center - 3 avenue Gustave Eiffel – Téléport 1, 86 360 Chasseneuil du Poitou immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Poitiers sous le numéro 884 157 389 000 13 et représentée par Monsieur WAMBRE Baptiste, directeur général associé.

Ci-après dénommée « **LE BÉNÉFICIAIRE** »

Le PROPRIÉTAIRE et le BÉNÉFICIAIRE étant ci-après désignés ensemble « **LES PARTIES** ».

PRÉAMBULE - Il a été exposé et convenu ce qui suit :

Le BÉNÉFICIAIRE est spécialisé dans le développement, la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'énergie électrique utilisant comme source primaire l'énergie éolienne.

Dans ce cadre, le BÉNÉFICIAIRE étudie la possibilité d'implanter et d'exploiter un parc éolien, désigné ci-après dans l'ensemble du document sous l'intitulé « PROJET DE PARC EOLIEN », sur le territoire de Mouterre-Silly et Les Trois-Moutiers.

Le PROJET DE PARC EOLIEN prévoit la création de chemins temporaires d'accès au site sur les parcelles privées. Le BÉNÉFICIAIRE souhaite valider ces accès pour la faisabilité du PROJET DE PARC EOLIEN.

ARTICLE 1 - OBJET

Cette présente convention a pour objet de valider l'accès au site du PROJET DE PARC EOLIEN sur la parcelle privée du PROPRIÉTAIRE présentée dans le tableau suivant :

Commune	Lieu-dit	Parcelle	Surface (ha)
Les Trois-Moutiers	le petit vernay	XL36	4,95

L'accès sera matérialisé par la création d'un chemin temporaire sur la parcelle cadastrale du PROPRIÉTAIRE susvisée. Le chemin temporaire sera constitué de plaques de roulage « haute résistance » posées au sol limitant ainsi le terrassement excessif du sol et la permanence du chemin.

Le terme temporaire précise que cette servitude de passage permettra au BÉNÉFICIAIRE de créer un chemin pour la phase de travaux et maintenance du PROJET DE PARC EOLIEN sur la durée définie à l'article 2. Ainsi, le chemin pourra être installé dès que le BÉNÉFICIAIRE en fait le choix sans que cela ne puisse devenir un chemin permanent (> 6 mois).

Convention servitude de passage par création d'un accès – Loudunais Energies 1 Page 1 sur 4

Paraphes	PS	BW				
----------	----	----	--	--	--	--



ARTICLE 5 – SUBSTITUTION

Dans le cadre des présentes, chacune des PARTIES peut se substituer une autre personne, à charge pour cette partie d'en avvertir les autres, sous réserve de l'engagement du substitué de respecter l'intégralité des termes et conditions du présent contrat.

ARTICLE 6 – RÉSILIATION

La présente Convention pourra être résiliée uniquement de manière anticipée de plein droit dans l'un des cas suivants :

- La conclusion d'un accord écrit motivé entre les PARTIES pour une telle résiliation, moyennant une solution de substitution ;
- La fin d'exploitation du parc éolien nommé.

Cette convention, validée par les PARTIES, sera enregistrée et publiée aux services de publicité foncière.

Fait à Loudun le 04/08/2022, en autant d'exemplaires que de parties aux présentes,

LE PROPRIÉTAIRE

Monsieur VILLAIN Philippe

Date : 4.08.2022

Lu et approuvé : Lu et approuvé

Signature :

LE BÉNÉFICIAIRE

Monsieur WAMBRE Baptiste

Date : 16/08/22

Lu et approuvé : Lu et approuvé

Signature :

Convention servitude de passage par création d'un accès – Loudunais Energies 1 Page 3 sur 4

Paraphes	PS	BW				
----------	----	----	--	--	--	--



Madame Marie-Jeanne BELLAMY
Mairie des Trois-Moutiers
14 Avenue Aristide Gigot
86 120 LES TROIS-MOUTIERS

Chasseneuil-du-Poitou, le 06/10/2022

Objet : Demande d'autorisation pour l'utilisation de la voirie communale dans le cadre du projet éolien de la plaine d'Insay - courrier LRAR 1A 189 100 5039 8

Pièce jointe : Convention d'autorisation d'usage des voiries et chemins et Convention droit de tréfonds

Madame le Maire,

Nous vous avons informé dès juillet 2018, lors de notre présentation en mairie, de notre intérêt pour l'usage des voies communales et chemins ruraux. A présent le tracé nécessaire à la construction, à l'exploitation et au démantèlement du parc éolien de la Plaine d'Insay est validé. Ces informations vous ont été communiquées dans le RNT de l'étude d'impact du projet envoyé en janvier 2022.

Conformément aux dispositions de l'article R181-13 3° du code de l'environnement, nous sollicitons donc l'autorisation de la commune pour l'utilisation des chemins ruraux et voies communales pour la construction, l'exploitation et le démantèlement du parc éolien de la plaine d'Insay.

Nous soumettons cette demande au conseil municipal pour les autorisations concernant :

- la réfection voire l'élargissement des chemins à nos frais préalablement à la phase de chantier
- le passage en tréfonds de câbles électriques dans l'accotement des chemins et voies communales
- l'utilisation des chemins par des véhicules pour la maintenance

Ces autorisations dureront le temps de la phase d'exploitation du parc éolien et seront indemnisées et indexées. Nous vous proposons les deux conventions jointes mais nous sommes à votre disposition pour les modifier selon vos préconisations.

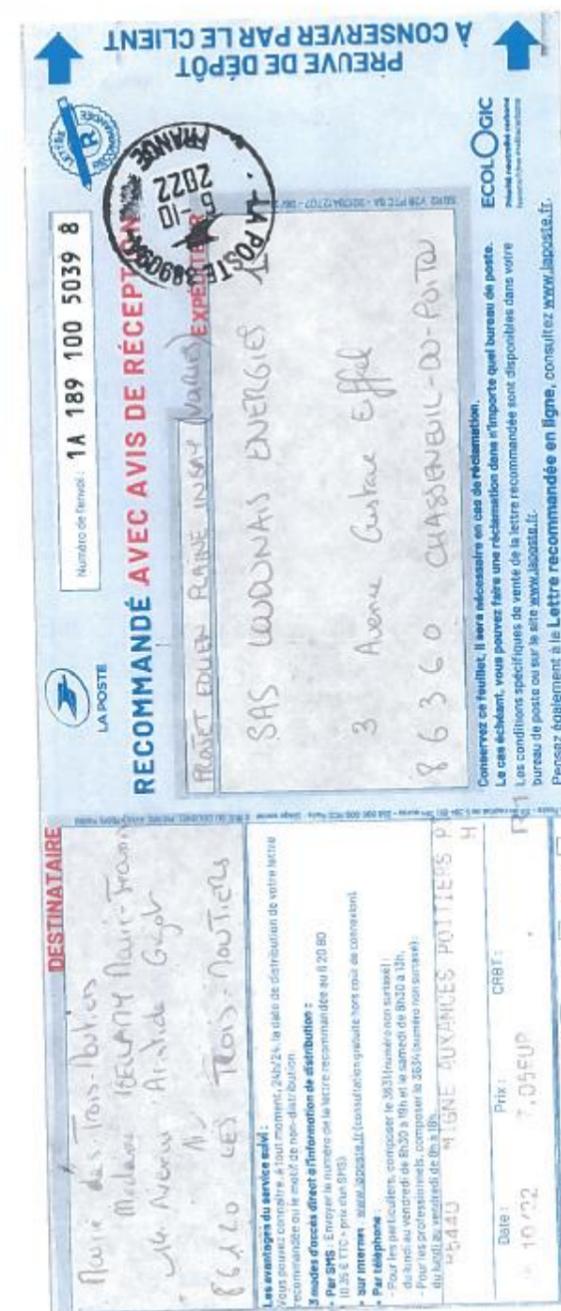
Ces autorisations doivent faire l'objet d'une délibération qui nommera un signataire représentant de la commune. Vous pourrez nous indiquer les disponibilités de l'adjoint en charge de la voirie pour échanger sur les modalités et les conventions afin d'y apporter des modifications le cas échéant. A défaut de modification de votre part vous pourrez nous indiquer à quelle échéance vous prévoyez une délibération pour valider la signature des présentes conventions. Nous sommes à votre disposition pour venir présenter cela au conseil municipal.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, l'expression de nos sincères salutations.



Marc-Alexandre Guilbard
 Chef de projets éolien
 ma.guilbard@eolise.fr
 07 67 11 56 21
 05 49 38 88 25

Loudunais Energies 1 SAS au capital de 50 000 € - Business center - 3 av. Gustave Eiffel - 86360 Chasseneuil-du-Poitou
 Tel : 05 49 38 88 25 - Siret 884 157 389 000 13 au RCS de Poitiers - N° TVA FR 01884157389 - APE 3511Z





Monsieur Alain ADHUMEAU
Mairie de Mouterre-Silly
12 rue Saint-Maximin
86 200 MOUTERRE-SILLY

Chasseneuil-du-Poitou, le 06/10/2022

Objet : Demande d'autorisation pour l'utilisation de la voirie communale dans le cadre du projet éolien de la plaine d'Insay - courrier LRAR 1A 189 100 5040 4

Pièce jointe : Convention d'autorisation d'usage des voiries et chemins et Convention droit de tréfonds

Monsieur le Maire,

Nous vous avons informé dès septembre 2020, lors de notre présentation en mairie, de notre intérêt pour l'usage des voies communales et chemins ruraux. A présent le tracé nécessaire à la construction, à l'exploitation et au démantèlement du parc éolien de la Plaine d'Insay est validé. Ces informations vous ont été communiquées dans le RNT de l'étude d'impact du projet envoyé en janvier 2022.

Conformément aux dispositions de l'article R181-13 3° du code de l'environnement, nous sollicitons donc l'autorisation de la commune pour l'utilisation des chemins ruraux et voies communales pour la construction, l'exploitation et le démantèlement du parc éolien de la plaine d'Insay.

Nous soumettons cette demande au conseil municipal pour les autorisations concernant :

- la réfection voire l'élargissement des chemins à nos frais préalablement à la phase de chantier
- le passage en tréfonds de câbles électriques dans l'accotement des chemins et voies communales
- l'utilisation des chemins par des véhicules pour la maintenance

Ces autorisations dureront le temps de la phase d'exploitation du parc éolien et seront indemnisées et indexées. Nous vous proposons les deux conventions jointes mais nous sommes à votre disposition pour les modifier selon vos préconisations.

Ces autorisations doivent faire l'objet d'une délibération qui nommera un signataire représentant de la commune. Vous pourrez nous indiquer les disponibilités de l'adjoint en charge de la voirie pour échanger sur les modalités et les conventions afin d'y apporter des modifications le cas échéant. A défaut de modification de votre part vous pourrez nous indiquer à quelle échéance vous prévoyez une délibération pour valider la signature des présentes conventions. Nous sommes à votre disposition pour venir présenter cela au conseil municipal.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sincères salutations.

Marc-Alexandre Guilbard
Chef de projets éolien
ma.guilbard@eolise.fr
07 67 11 56 21
05 49 38 88 25

Loudunais Energies 1 SAS au capital de 50 000 € - Business center - 3 av. Gustave Eiffel - 86360 Chasseneuil-du-Poitou
Tel : 05 49 38 88 25 - Siret 884 157 389 000 13 au RCS de Poitiers - N° TVA FR 01884157389 - APE 3511Z

